



Compte rendu de la séance du 8 Avril 2022

L'an 2022 et le 8 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy.

Cette réunion s'est tenue à l'Espace Hugo, afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la COVID 19 (distanciation, port du masque, présence de gel hydroalcoolique).

Présents : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, M. BOUCHER Christian, Mme MURE RAVAUD Anne Marie, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. DESHAYES Ludovic, Mme VAVASSEUR Sophie, Mme BARROSO Corinne, M. LAIGNIER Frédéric, Mme POULAIN Josée, Mme LEGER Elodie, Mme LOLLIVIER Céline, M. LACOUR Aurélien, M. BORGET Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LOQUET Bruno-Pierre à M. BOUCHER Christian, Mme BORNAMBUC Michèle à M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. GARCIA MORA Juan Carlos à Mme MURE RAVAUD Anne Marie, Mme POTOT Clarisse à M. LETHUILLIER Michel

Excusé(s) : M. ROBERT Daniel

Nombre de membres

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 14
- Procurations : 4
- Votants : 18

Date de la convocation : 31/03/2022

Date d'affichage : 01/04/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. BORGET Nicolas

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES

- 1.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE MONSIEUR LE TRESORIER DE DREUX - BUDGET COMMUNAL - 2022/04/08-001
- 1.2. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET COMMUNAL - 2022/04/08-002
- 1.3. AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET COMMUNAL - 2022/04/08-003
- 1.4. BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET COMMUNAL - 2022/04/08-004
- 1.5. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2022 - 2022/04/08-005
- 1.6. VOTE DES TAUX 2022 - 2022/04/08-006
- 1.7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER - CCAS - 2022/04/08-007
- 1.8. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - CCAS - 2022/04/08-008
- 1.9. AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - CCAS - 2022/04/08-009
- 1.10. BUDGET PRIMITIF 2022 - CCAS - 2022/04/08-010
- 1.11. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - UKRAINE - 2022/04/08-011
- 1.12. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION ARTHUR POUSSIN - 2022/04/08-012
- 1.13. MODIFICATION SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2022 - 2022/04/08-014
- 1.14. MODIFICATION SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022 - 2022/04/08-015

2. ADMINISTRATIF

- 2.1. NUMEROTATIONS DE VOIRIE - RUE DU PARC - 2022/04/08-013

3. TRAVAUX

- 3.1. Choix de l'entreprise pour les travaux de chicanes et terrain de pétanque à la Chênaie

4. INFORMATIONS ET DIVERS

1. FINANCES

1.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE MONSIEUR LE TRESORIER DE DREUX - BUDGET COMMUNAL

réf : 2022/04/08-001

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général du budget général 2020 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Agglomération. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2020 de la commune.

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (EUROS) (Hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	- 46 122,61	0,00	- 215 626,24	- 261 748,85
FONCTIONNEMENT	964 765,19	46 122,61	444 800,68	1 363 443,26
TOTAL	918 642,58	46 122,61	229 174,44	1 101 694,41

Le compte de Gestion 2021 du budget communal est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.2. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET COMMUNAL

réf : 2022/04/08-002

Le compte Administratif 2021 sur le budget général est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2021 et présente le compte administratif du budget général dont le **total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 243 559,55 € pour 2 607 002,81 € de recettes** (en tenant compte du report de l'exercice précédent qui s'élevait à **964 765,19 €**), ce qui porte en fonctionnement, l'excédent cumulé de fonctionnement à **+ 1 363 443,26 €**.

Section d'Investissement :

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à **759 764,89 €** pour **498 016,04 €** de recettes. Le résultat de l'exercice 2021 se solde donc par un déficit de **261 748,85 €**, compte tenu du déficit d'investissement antérieur qui était de **46 122,61 €**.

Le nouveau résultat global de clôture, toutes sections confondues, à fin 2021, est excédentaire de 946 694,41 €.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur MOREAU-PAGANELLI René-Jean, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean propose d'adopter le compte administratif 2021 du budget communal.

Le compte administratif 2021 du budget communal est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.3. AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET COMMUNAL

réf : 2022/04/08-003

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget communal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un **excédent** de fonctionnement de **1 363 443,26 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ AU 31/12/2021		1 363 443,26
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ AU 31/12/2021 (COMPTE D 001)		261 748,85
RESTES À RÉALISER EN DÉPENSES	-	290 000,00
RESTES À RÉALISER EN RECETTES	+	135 000,00
TOTAL À RAR AU 31/12/2021		155 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT	=	416 748,85
AFFECTATION DU RÉSULTAT : COMPTE 1068 (ELLE DOIT AU MINIMUM COUVRIR LE BESOIN DE FINANCEMENT)		416 748,85
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (COMPTE 002)		946 694,41

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.4. BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET COMMUNAL

réf : 2022/04/08-004

Monsieur le Maire rappelle quelques chiffres relatifs à la commune :

La population municipale est de 1 1 890 habitants au 01/01/2022 (chiffre communiqué par l'INSEE.)

La superficie de la commune de Chérisy est de 1 238 ha.

Le nombre d'enfants dans les écoles s'élève à **225** (une école maternelle de 4 classes et une école primaire de 7 classes),

La longueur de la voirie communale goudronnée est de 11,956 km et de 22 km pour les voies et chemins ruraux,

La surface utile des bâtiments communaux est de 7 310 m²,

La dette en capital s'élève au 01/01/2022 à **943 190,56 €** soit une dette de **499,04 €** par habitant (la moyenne nationale étant de 595 €/habitant).

L'annuité de la dette pour 2022 est de **96 186,26€**, soit **50,89 €** par habitant alors qu'elle est de **86 €** par habitant pour les communes de 500 à 2000 habitants (données au 31/12/2016).

Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à **2 550 000 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 450 000 €**.

Les principales dépenses étant les charges de personnel pour **700 000 €**, les charges de gestion (cotisations aux syndicats, subventions aux associations, etc.) pour **140 000 €**, les charges de fonctionnement (électricité, gaz, fournitures, etc.) pour **525 000 €**.

Les principales recettes sont :

- a) les impôts et taxes pour **1 178 000 €** dont :
 - **65 039 €** pour les taxes d'habitation / taxes foncières / taxes foncières non bâtie
 - **588 662 €** au titre de l'attribution de compensation par l'Agglomération du Pays de Dreux (dont **120 000 €** pour la compétence Enfance-Jeunesse)
 - **16 261 €** au titre du FNGIR
 - **30 503 €** au titre du FPIC
- b) les dotations de l'Etat pour **68 540 €**
- c) les produits de service (vente tickets cantine, accueil extra et périscolaire, concessions, locations de salles, squash, etc.) pour **152 000 €**.

Ce budget va permettre de dégager un autofinancement de **1 100 000 €** (soit **44 %** du budget de fonctionnement) pour la section d'investissement.

Section d'investissement :

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à **1 900 000 €**.

Les principales dépenses 2022 sont inscrites, entre autres, sur les principaux postes suivants :

CHAPITRE 21		
2111	Terrains nus / DIVERS / ACHAT COL-HAVARD	75 000,00
2128	Autres aménag. DIVERS / DEMOLIT° BEDARD	16 000,00
2128-01	Autres agenc. et aménag. / CLOTURE CIMETIERE	15 000,00
2128-02	Autres agenc. et aménag./ ALLEES CIMETIERE	50 000,00
2128-03	Autres agenc. et aménag. / PARKING + PETANQ	23 000,00
21312-01	Bâtiments scolaires / TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE	15 500,00
21312-02	Bâtiments scolaires / TRAVAUX ECOLE MATERN.	15 000,00
21316	Equipement Cimetière (Relevé Tombes)	50 000,00
21318-01	Autres Bâtiments publics / REFECTION TOITURE	12 000,00
21318	Autres Bâtiments publics / PREAU ECOLE MATER.	10 000,00
2135	Installat° Génér. Agenc. Aménag. DIVERS	15 000,00
2135-01	Installat° Génér. Agenc. Amén. Construct° FENETRES ET PORTE MAIRIE	57 000,00
2135-03	Installat° Génér. Agenc. Aména./ VOLETS DE LA POSTE	10 000,00
2138	Autres Constructions / DIVERS (dont MUR MAIRIE)	30 000,00
2138-02	Acquisition MAISON	220 000,00
2151	Réseaux voirie – DIVERS	30 000,00
2152-02	Installation voirie – MERLON STADE	30 000,00
2152-03	Réseaux voirie – LA CHENAIE	24 000,00
21534	Eclairage public - DIVERS	50 000,00
21534-01	Eclairage public – LED RUE CH. DE GAULLE	50 000,00
21534-02	Eclairage public – FEUX TRICOLORES	50 000,00
21568-01	VIDEOPROTECTION / 2021-2022	40 000,00
21568-02	VIDEOPROTECTION 2022 SALLE DU CONSEIL	5 000,00
21578	Matériel Outillage DIVERS	15 000,00
21578-01	Panneaux de signalisation	23 000,00
2158	Installation matériel et outillage DIVERS	30 000,00
2183	Matériel Bureau et Informatique / DIVERS	5 000,00
2184	Mobilier	5 000,00
2188	Autres immo corporelles / DIVERS	10 969,00
2188-03	Autres immo corporelles / PURIFICATEURS	30 000,00
	TOTAL CHAPITRE 21	1 011 469,00
CHAPITRE 2313		
2313-15	CONSTRUCTION VOIRIES DIVERSES	84 000,00
2313-25	CONSTRUCTION VOIRIE/CHEMIN DE LA FERME	30 000,00
2313-26	CONSTRUCTION / STADE	400 000,00
	TOTAL CHAPITRE 23	514 000,00

Les principales recettes d'investissement attendues s'élèvent à :

- **1 100 000 €** d'autofinancement brut communal,
- **416 748,85 €** d'excédent de fonctionnement capitalisé
- **120 445 €** de remboursement de TVA
- **161 360 €** de subventions

Le budget communal 2022 s'établit à 4 450 000 € (Fonctionnement et Investissement).

Ce budget primitif Communal 2022 est adopté à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.5. **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2022**

réf : 2022/04/08-005

Dans le cadre du Budget Primitif 2022, M. le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes après avoir exposé au Conseil Municipal les dossiers de demande :

ASSOCIATIONS	POUR MEMOIRE VERSE EN 2021	PROPOSITION BUDGET 2022
CAISSE ECOLE PRIMAIRE	430,00	439,00
ANERVEDEL	49,00	50,00
U.D.R.T.L.	119,00	121,00
R.T.V.	300,00	306,00
RADIO GRAND CIEL	300,00	306,00
LA COUR DE RECRE	264,00	269,00
FRANCE VICTIMES 28	1 201,00	1 225,00
SQUASH'EUR 28	275,00	140,00
FOOTBALL-CLUB CHERISY	2,988,00	3 048,00
COMITE DES FETES CHERISY	1 137,00	1 160,00
CLUB SOLEIL D'AUTOMNE	0,00	10,00
ASS. SAINT PIERRE DE CHERISY	1 137,00	1 160,00
ANCIENS COMBATTANTS	648,00	661,00
QUESTION POUR UN CHAMPION	0,00	148,00
AK RACING	0,00	148,00
JEUX EN FOLIE	0,00	200,00
PREVENTION ROUTIERE	145,00	148,00
L'AIR DU TEMPS	270,00	600,00
PARALYSES DE FRANCE	145,00	148,00
S.P.D.A. SERAZEREUX	0,00	195,00
CHERIS'LOULOUS	265,00	270,00
ASC MEZIERES	0,00	200,00
SUBVENTIONS DIVERSES	300,00	750,00
FLORA GALICA	216,00	220,00
AVERN	0,00	220,00
AASCC	1 000,00	1 020,00
SADF	120,00	122,00
SECOURS CATHOLIQUE	0,00	500,00

SECOURS POPULAIRE	0,00	500,00
RESTOS DU CŒUR	0,00	500,00
TOTAL	15 842,00	14 784,00

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. DESHAYES ne prend pas part au vote pour la subvention au Football Club, ainsi que M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean pour l'association St Pierre.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.6. VOTE DES TAUX 2022

réf : 2022/04/08-006

Compte tenu de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), les impôts communaux ne concernent plus que la Taxe Foncière Bâti (TFB) et la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) en intégrant la Taxe départementale (20,22%)

En 2021, le taux de la Taxe Foncière est passé à 37,23%. Compte tenu des bases, la commune serait surcompensée. Afin d'obtenir les mêmes produits, un coefficient correcteur de 0,749851 est applicable. Sans incidence pour le contribuable.

Ces taux seraient donc pour 2022 :

	2021	2022
TAXE FONCIERE BÂTI (TFB)	37,23 % Dont 20,22 % Taux Dépt	37,23 %
TAXE FONCIERE NON BÂTI (TFNB)	27,67 %	27,67 %

Ces taux sont adoptés à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER - CCAS

réf : 2022/04/08-007

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget C.C.A.S 2021 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de Dreux Agglomération.

Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2021 de la commune.

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET
(EUROS)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	5 232,82	0,00	- 25,11	5 207,71
TOTAL	5 232,82		- 25,11	5 207,71

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.8. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - CCAS

réf : 2022/04/08-008

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2021 et présente le compte administratif du budget CCAS dont **l'excédent global de clôture ressort à 5 207,71 €.**

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur René-Jean MOREAU-PAGANELLI, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. René-Jean MOREAU-PAGANELLI propose d'adopter le compte administratif 2021 du budget CCAS.

Adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.9. AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - CCAS

réf : 2022/04/08-009

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 du CCAS,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif présente : un excédent d'exploitation

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021	
INVESTISSEMENT	
RESULTAT AU 31/12/2021 EXCEDENT.....	
DEFICIT.....	
001 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	NÉANT
EXPLOITATION	
EXCEDENT AU 31/12/2021	5 207,71
- Exécution du virement à la section exploitation	
Recette 1068 avec titre de recette	0,00
Dont 0,00 (reste à réaliser au 31/12/2021)	
002 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 207,71

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.10. **BUDGET PRIMITIF 2022 - CCAS**

réf : 2022/04/08-010

M. le Maire propose de voter le budget primitif 2022 pour le CCAS à hauteur de **25 250 €** en dépenses et recettes de fonctionnement.

Après délibération, le budget CCAS 2022, équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à **25 250 €**, est **adopté à l'unanimité**.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.11. **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - UKRAINE**

réf : 2022/04/08-011

Avec l'accord de la commission Finances du 29/03/2022, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle au profit du FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) pour "Action Ukraine - Soutien aux victimes du conflit", FDC numéro 1-2-00263, d'un montant de 1 000€ (Mille euros).

Après délibération, le Conseil, approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000€ au profit du FACECO pour Action Ukraine.

Les crédits sont inscrits au 6748 "Autres Subventions exceptionnelles".

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.12. **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION ARTHUR POUSSIN**

réf : 2022/04/08-012

Avec l'accord de la commission Finances du 29/03/2022, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association "Arthur POUSSIN, le tennis de demain", d'un montant de 400,00 € (quatre cents euros). Cette participation contribuera à la poursuite du projet tennistique d'Arthur.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à la majorité des votes exprimés, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Arthur POUSSIN, le tennis de demain" sous réserve de fournir un budget prévisionnel.

A la majorité des votes exprimés (pour : 7 - contre : 3 - abstentions : 8)

1.13. **MODIFICATION SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2022**

réf : 2022/04/08-014

Par délibération en date du 28/01/2022 n° 2022/01/28-010, Monsieur le Maire a sollicité une demande de subvention pour le projet d'aménagement d'une création d'un pôle Multi-activités sportives En présentant ce projet sur 4 tranches (2022-2023-2024-2025) de 500 000€ pour les 3 premières tranches et du solde pour la 4ème tranche.

Il a été signalé à Monsieur le Maire qu'il était nécessaire de détailler le montant de chaque tranche :

Tranche 1 : 639 508 € HT pour 2022 (comprenant les travaux préparatoires, terrain de padel, terrain de tennis en terre battue, pumptrack). (Tableaux joints)
Pour cette tranche 1, il est sollicité une subvention maximum.

Tranche 2 : 519 559 € HT pour 2023 (hall omni-sport-city stade). (Tableaux joints)

Tranche 3 : 401 223 € HT pour 2024 (skate-park, playground basket 3x3, street workout, parcours sportif, aire de jeux d'enfants). (Tableaux joints)

Tranche 4 : 724 710 € HT pour 2025 (réfection et mise aux normes du terrain de foot).
(Tableaux joints)

Monsieur le Maire rappelle que ce projet de création d'un pôle multi activités sportives, proche des établissements scolaires est très bien situé le long de la RD303.10 donnant directement sur le giratoire de la sortie de la RN12 et pouvant rayonner sur plusieurs autres communes. Ce projet innovant, réalisé dans le cadre d'une démarche éco-responsable est situé à proximité d'endroits générateurs de flux. Ce parc porterait ainsi sur une superficie totale de 51 900 m² environ appartenant à la commune. Actuellement, ce terrain est déjà destiné à l'activité sportive comprenant 2 terrains de foot avec vestiaires et club house, un bâtiment pour le squash et 2 terrains de tennis vétustes avec également un club house.

Monsieur le Maire rappelle que le sport est un fait social et sociétal majeur qui participe à la politique de santé publique, d'aménagement du territoire, d'éducation, et d'apprentissage de la citoyenneté. C'est pourquoi, la commune de Cherisy, impulse une nouvelle dynamique en faveur du développement de la pratique des activités physiques et sportives ouvertes à tous les publics (scolaires, associatifs, particuliers, jeunes, seniors et prise en compte du handicap) licenciés ou non.

Afin de répondre à la carence actuellement des équipements sportifs, la commune a décidé de développer de nouveaux équipements de proximité dans le but d'offrir de la mixité des pratiques ou de loisirs pour le dépassement de soi ou pour le bien-être dans une démarche sportive. Elle envisage donc de créer un pôle multisports, un terrain de padel, un terrain de tennis en terre battue, un pumtrack, un skate park, 2 playground de basket 3x3, une aire de street workout, d'un parcours sportif pour les adultes et d'une aire de jeux pour les enfants.

En accompagnement de ce vaste projet, la commune prévoit de créer une aire de stationnement de 40 places environ qui pourra servir pour le covoiturage ainsi qu'un parking en grave de 120 places environ pour les manifestations.

La commune de Cherisy regroupe actuellement de nombreux services à la population par l'existence des commerces essentiels de proximité (boulangerie, boucherie, Intermarché, 2 maisons médicales (24 professions de santé), 1 service d'aide à la personne, 1 pharmacie, 1 bureau de poste, 2 coiffeurs, 2 hôtels, 3 restaurants, 2 écoles communales (10 classes), 1 centre de loisirs, 1 restaurant scolaire éco-responsable avec toit végétalisé et traitement des déchets, 1 espace culturel, 1 bibliothèque). Economiquement, elle possède 2 zones d'activité économique avec une extension de 8 hectares de la zone des Forts d'une dizaine de lots dont 8 sont déjà en promesse de vente, 1 en cours de réalisation. Ces activités généreront de l'emploi sur la commune et des besoins nouveaux.

Sachant que la commune était sous-équipée dans le domaine sportif, il est apparu nécessaire de rééquilibrer l'harmonie du village en développant ce pôle d'activités sportives.

Après délibération et débats, le Conseil municipal confirme la demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2022 pour ces projets qui seront réalisés sur 4 exercices (2022-2023-2024-2025).

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.14. MODIFICATION SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022

réf : 2022/04/08-015

Par délibération en date du 28/01/2022 n° 2022/01/28-010, Monsieur le Maire a sollicité une demande de subvention pour le projet d'aménagement d'une création d'un pôle Multi-activités sportives En présentant ce projet sur 4 tranches (2022-2023-2024-2025) de 500 000€ pour les 3 premières tranches et du solde pour la 4ème tranche.

Il a été signalé à Monsieur le Maire qu'il était nécessaire de détailler le montant de chaque tranche :

Tranche 1 : 639 508 € HT pour 2022 (comprenant les travaux préparatoires, terrain de padel, terrain de tennis en terre battue, pumtrack). (Tableaux joints)

Pour cette tranche 1, il est sollicité une subvention maximum.

Tranche 2 : 519 559 € HT pour 2023 (hall omni-sport-city stade). (Tableaux joints)

Tranche 3 : 401 223 € HT pour 2024 (skate-park, playground basket 3x3, street workout, parcours sportif, aire de jeux d'enfants). (Tableaux joints)

Tranche 4 : 724 710 € HT pour 2025 (réfection et mise aux normes du terrain de foot). (Tableaux joints)

Monsieur le Maire rappelle que ce projet de création d'un pôle multi activités sportives, proche des établissements scolaires est très bien situé le long de la RD303.10 donnant directement sur le giratoire de la sortie de la RN12 et pouvant rayonner sur plusieurs autres communes. Ce projet innovant, réalisé dans le cadre d'une démarche éco-responsable est situé à proximité d'endroits générateurs de flux. Ce parc porterait ainsi sur une superficie totale de 51 900 m² environ appartenant à la commune. Actuellement, ce terrain est déjà destiné à l'activité sportive comprenant 2 terrains de foot avec vestiaires et club house, un bâtiment pour le squash et 2 terrains de tennis vétustes avec également un club house.

Monsieur le Maire rappelle que le sport est un fait social et sociétal majeur qui participe à la politique de santé publique, d'aménagement du territoire, d'éducation, et d'apprentissage de la citoyenneté. C'est pourquoi, la commune de Cherisy, impulse une nouvelle dynamique en faveur du développement de la pratique des activités physiques et sportives ouvertes à tous les publics (scolaires, associatifs, particuliers, jeunes, séniors et prise en compte du handicap) licenciés ou non.

Afin de répondre à la carence actuellement des équipements sportifs, la commune a décidé de développer de nouveaux équipements de proximité dans le but d'offrir de la mixité des pratiques ou de loisirs pour le dépassement de soi ou pour le bien-être dans une démarche sportive. Elle envisage donc de créer un pôle multisports, un terrain de padel, un terrain de tennis en terre battue, un pumtrack, un skate park, 2 playground de basket 3x3, une aire de street workout, d'un parcours sportif pour les adultes et d'une aire de jeux pour les enfants.

En accompagnement de ce vaste projet, la commune prévoit de créer une aire de stationnement de 40 places environ qui pourra servir pour le covoiturage ainsi qu'un parking en grave de 120 places environ pour les manifestations.

La commune de Cherisy regroupe actuellement de nombreux services à la population par l'existence des commerces essentiels de proximité (boulangerie, boucherie, Intermarché, 2 maisons médicales (24 professions de santé), 1 service d'aide à la personne, 1 pharmacie, 1 bureau de poste, 2 coiffeurs, 2 hôtels, 3 restaurants, 2 écoles communales (10 classes), 1 centre de loisirs, 1 restaurant scolaire éco-responsable avec toit végétalisé et traitement des déchets, 1 espace culturel, 1 bibliothèque). Economiquement, elle possède 2 zones d'activité économique avec une extension de 8 hectares de la zone des Forts d'une dizaine de lots dont 8 sont déjà en promesse de vente, 1 en cours de réalisation. Ces activités généreront de l'emploi sur la commune et des besoins nouveaux.

Sachant que la commune était sous-équipée dans le domaine sportif, il est apparu nécessaire de rééquilibrer l'harmonie du village en développant ce pôle d'activités sportives.

Après délibération et débats, le Conseil municipal confirme la demande de subvention auprès Conseil départemental au titre du FDI 2022 pour ces projets qui seront réalisés sur 4 exercices (2022-2023-2024-2025).

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

2. ADMINISTRATIF

2.1. NUMEROTATIONS DE VOIRIE - RUE DU PARC

réf : 2022/04/08-013

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire d'attribuer de nouveaux numéros de voirie, Rue du Parc, suite à diverses divisions parcelles.

Il propose la numérotation des parcelles concernées, de la façon suivante :

- ZO 405 : 11A Rue du Parc
- ZO 73 : 11B Rue du Parc

- ZO 403 : 11C Rue du Parc
- ZO 288 : 11D Rue du Parc (anciennement 11Bis)
- ZO 289 : 11E Rue du Parc (anciennement 11Ter)

Après délibération, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, l'ensemble de ces numérotations.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

3. TRAVAUX

3.1. Choix de l'entreprise pour les travaux de chicanes et terrain de pétanque à La Chênaie

Monsieur le Maire présente 3 devis pour les travaux de chicanes + parking (3 ou 4 places) + terrain de pétanque, rue des Plantes à la Chênaie :

- Entreprise PIGEON : 29 045,36 € TTC
- SFA : 28 441,20 € TTC
- TP 28 : 29 754,00 € TTC

Il propose de choisir l'entreprise SFA, moins disante. L'ensemble des conseillers approuve ce choix.

Informations et Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a eu 3 réunions avec Madame la Préfète pour avoir de nouvelles éoliennes dans le cadre des énergies renouvelables. Notre territoire serait protégé par la vallée de l'Eure et la forêt d'Anet.

Anne-Marie MURE-RAVAUD annonce le concert de Jazz avec Vincent Cordelette le Samedi 25 Juin.

Christian BOUCHER se porte-parole de Bruno LOQUET, absent ce jour :

« Il remercie Monsieur BARBOT qui a réalisé un excellent travail de débroussaillage de presque l'ensemble de nos chemins. Il faudra reconduire le contrat d'entretien.

Monsieur BARBOT a également été contacté pour remettre en forme la décharge de Raville ce qui permettrait à la commune de continuer à l'exploiter sous forme de dépôts de déchets verts pour quelques années.

Il propose aux membres de la commission des chemins, une rencontre le 30 avril programmée comme suit : 9h30 pour le balisage des chemins pédestres de la balade de Raville et 14h00 pour effectuer le tour des chemins pour se rendre compte du travail réalisé par M. Barbot.

Les 2 journées opération Nature Propre ont permis de nettoyer plus de 3 tonnes de déchets verts.

Il informe qu'il est très déçu par la prestation réalisée par Web Studio. Notre nouveau site internet est brut de brut au bout de 6 mois. Seules les images d'accueil ont fait l'objet de travail, les autres pages ne sont que des copier-coller. La demie journée de formation n'est pas suffisante et trop superficielle. Nous sommes toujours dans l'attente de tutos afin de nous guider dans l'utilisation du logiciel. »

Florence DELISLE rappelle les futurs ateliers : 15/05 Les savants fous, le 21/05 Atelier Scrap Spécial de Fêtes des mères. Elle informe que le Troc Plantes organisé le 2 avril, dans l'espace Hugo à cause des intempéries, s'est très bien passé.

Nicolas BORGET signale qu'il a mis en ligne le nouveau site internet afin d'avoir quelques informations accessibles sur le net. Mais il reste beaucoup de choses à faire.

Le bulletin municipal est enfin arrivé, il est très beau. Quelques fautes ont été identifiées, par manque de relecture. Un erratum a été joint.

Céline LOLLIVIER rapporte la demande de Monsieur BUQUET au sujet d'une rampe pour l'accès des personnes âgées à son commerce. Monsieur le Maire informe qu'il a contacté M. YURT pour faire cette rampe ainsi qu'à la Mairie à l'image de celle de la Poste. Cela sera réalisé avant la fin de l'année 2022.
Monsieur BUQUET souhaite rencontrer Monsieur le Maire au sujet d'un terrain que la commune pourrait acquérir.

Frédéric LAIGNIER informe que le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) et la commission Jeunesse se réunissent demain à 11h, au squash pour préparer la soirée « Squash Pizza » du 29 avril.

Séance levée à: 0:10